

Esch-sur-Alzette, le 20 février 2023

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 3 mars 2023 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Intégration de plusieurs parcelles dans le Domaine Public Communal

La Ville intègre la parcelle inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord :

- n° cadastral 611/17864, place voirie, au lieu-dit « Rue des Remparts », d'une contenance de 23 ca

du Domaine Privé de la Ville dans le Domaine Public Communal. Cette intégration se fait pour régulariser la situation existante, la parcelle fait partie de la voirie publique de longue date.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Lucien Malano
Ingenieur-Directeur